

**Procès verbal du conseil
communautaire
du 16 décembre 2021
Moncetz l'Abbaye à 18h**



*Communauté de Communes
Perthois - Bocage et Der*

Présents : Laurent Bouquet- Dominique Goyheneche – Joël Reser- Jean-Louis Royer – Jocelyne Vincent – Emmanuel Le Roy – Albert Chrustowski – Jean-Marc Bonnefoi – Florence Loiselet – Jean-Pierre Calabrèse – Pascale Chevallot - Sylvain Bour – Corine Gérard – Régis Bourgoïn – Gilles Gagneux – Marc Philippe – Nathalie Etienne – Monique Caron – Luc Raguenet – Eric Pujol – Benoît Gerard – Alain Bouché – Sylvain Valota – Michel de Bouvet – Christine Guilbaud-deleau – Jean- Philippe Beauvois – Christian Girardot – Jacqueline Schibli

Absents : Philippe Landroit

Pouvoirs : Mario Hernandez à Eric Pujol - Christian Giuganti à Christian Girardot

En exercice : 31 membres - Présents 28

Le quorum est atteint - Votants : 30 membres

La séance est ouverte à 18h06

Florence Loiselet est élue secrétaire de séance.

Approbation du PV du conseil du 29 novembre 2021 à l'unanimité

Délibérations

1) Budget OM : Modification budgétaire n° 1

Rapporteur : Pascale Chevallot

Au budget OM 2021, au chapitre 67 : charges exceptionnelles , un montant de 4 000 € a été voté. Il s'avère que beaucoup d'annulations de factures ont dû être réalisées pour cause d'erreurs. En décembre, il reste encore quelques annulations en cours, mais les crédits ouverts sont insuffisants ; il faut abonder le compte 673 (annulation de créances d'années antérieures) de 500€.

Compte 673 : +500€ et compte 611 : - 500 €

Monsieur Bourgoïn demande si ce montant est suffisant ; P Chevallot lui répond par l'affirmative.

Délibération adoptée à l'unanimité

2) Convention d'adhésion à la mission RGPD avec le centre de gestion de la Marne

La présidente expose :

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD », entré en vigueur le 25 mai 2018, impose de nombreuses obligations en matière de sécurité des données à caractère personnel traitées par la communauté de communes, dont le non-respect entraîne des sanctions lourdes.

Le RGPD s'applique à la communauté de communes pour tous les traitements de données personnelles, qu'ils soient réalisés pour son propre compte ou non et quel que soit le support utilisé, papier ou informatique.

Afin de répondre aux obligations en la matière des collectivités territoriales et des établissements publics de la Marne qui le souhaitent, le CDG de la Marne propose à compter du 1^{er} janvier 2022 une mission RGPD dont la finalité sera d'assister et de conseiller l'Autorité Territoriale :

- dans la démarche d'évaluation des risques liés à la protection des données personnelles
- et dans la mise en place d'une politique de mise en conformité avec le RGPD.

Elle comprendra :

- La mise à disposition d'un Délégué à la Protection des Données, dont la désignation constitue une obligation légale pour toute entité publique. Le Délégué à la Protection des données est le CDG51. Il sera assisté d'une équipe dédiée au RGPD.
- Des réunions d'information /sensibilisation
- La mise à disposition d'une base documentaire : modèles types (fiches de registre, mentions...) / procédures types / supports de communication
- L'accompagnement dans la réalisation des états de lieux / inventaires
- L'accompagnement à la réalisation des fiches de registre et à la mise à jour du registre de traitements
- Des conseils / recommandations / avertissements / préconisations de plan d'actions en matière de protection des données
- L'accompagnement à la réalisation des analyses d'impact
- L'analyse sur demande de la conformité au RGPD de contrats / conventions / formulaires / dossiers... et apport de préconisations et de mentions
- L'accompagnement dans le traitement des demandes d'exercice de droits
- L'accompagnement en cas de violation de données
- Le relais auprès de la CNIL
- La présentation d'un rapport annuel

Le coût annuel de cette mission pour la communauté de communes au titre de l'exercice 2022 est de 800 €.

La présente convention prend effet à compter de la date de signature, sous réserve de la réception du numéro de désignation du DPD auprès de la CNIL et court jusqu'au 31 décembre 2026.

Elle peut toutefois être dénoncée, par l'une ou l'autre des parties, sous préavis de deux mois avant chaque fin d'année civile, par lettre recommandée avec avis de réception.

Il vous est proposé de m'autoriser à signer la convention d'adhésion à la mission RGDP avec le centre de gestion de la Marne

Délibération adoptée à l'unanimité

3) Affaires scolaires : Projet de création d'un préau à l'école de Luxémont

Rapporteur : Florence Loiselet

L'école de Luxémont comportait deux salles de classes et un préau peu utilisé car peu pratique et ne protégeant pas du vent.

Ce préau a été transformé en 2020 en salle de motricité pour les enfants de maternelle puis en salle de classe maternelle en septembre 2021 suite à l'ouverture d'une troisième classe.

Il est donc nécessaire d'équiper cet établissement d'un préau.

Deux devis ont été étudiés par la commission scolaire le 8 décembre. Le devis retenu est le moins onéreux d'un montant de 20 870 € HT (devis de la société Dalo) pour une surface de 50 m² environ. il faudra prévoir la création d'une plate-forme en enrobé (7 390 € HT). Devis de la société La Marnaise

Au budget 2021 sur l'opération n° 85 : Groupe scolaire de Luxémont, il reste un crédit de 22 075 €.

Il vous est proposé d'adopter la réalisation de ce projet et d'autoriser la présidente à signer les devis présentés auprès des entreprises retenues :

Société Dalo pour un montant de 20 870 € HT soit 25 044 € TTC

Société La Marnaise pour un montant de 7 390 € HT soit 8 868 € TTC

Délibération adoptée à l'unanimité

4) Partenariat avec le Centre Communal d'Action Sociale de la Marne pour l'intervention du Relais Petite Enfance

La présidente expose :

Dans le cadre du partenariat avec la MSA et la CAF intitulé « charte territoriale avec les Familles », plusieurs rencontres avec les assistantes maternelles du territoire se sont déroulées en 2021.

13 d'entre elles sur les 21 recensées sur les territoires ont participé à ces rencontres et ont fait part de leur satisfaction de cette initiative.

Elles ont manifesté leur besoin d'accompagnement, leur activité se professionnalisant et souhaitent pouvoir poursuivre des échanges même à la fin de la charte.

L'échelle de notre territoire ne permet pas de disposer d'un Relais Petite Enfance (RPE) qui permet d'accompagner les assistants maternels.

Des échanges se sont déroulés avec le RPE du CCAS de Vitry le François qui a conduit à un projet de partenariat adopté par le CCAS le 24 novembre 2021.

En effet, Les assistantes maternelles étaient 70 à l'ouverture du Relais Assistants Maternels (RAM) à Vitry le François en 2007, mais elles ne sont plus que 40 en activité.

La Caisse d'Allocations Familiales finançant le RPE sur la base d'un équivalent temps plein depuis son ouverture malgré la baisse des effectifs, ce financement pourrait être remis en question. Comme la CCPBD compte 21 assistants maternels, l'animatrice du

RPE du CCAS pourrait apporter son expertise à celles-ci et ainsi les directives de la CAF en matière d'effectifs seraient respectées.

Une convention déterminera les modalités d'intervention de l'animatrice du RPE et de financement de ce service rendu par le CCAS.

La présidente présente le dossier sous format Power-Point qui a servi de support d'échanges avec le CCAS. Elle commente notamment la partie financement de l'intervention du RPE de Vitry le François.

Le travail réalisé avec les assistantes maternelles du territoire faisait ressortir un besoin de 50 heures d'intervention par an de l'animatrice. Soit un coût annuel de 2060, 50 € (avec indemnités kilométriques) soutenu par la MSA en 2022 dans le cadre de la charte familles de 500 €.

Le CCAS de VLF propose une intervention de 83h par an soit un montant annuel total de 3 000 € environ sans les indemnités kilométriques.

Il vous est proposé de

- De formuler un avis favorable à l'intervention de l'animatrice du RPE géré par le CCAS de Vitry le François auprès des assistants maternels de notre communauté de communes à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- D'autoriser la présidente à signer la convention qui fixera les modalités techniques et financières de cette mise à disposition

Jean- Pierre Calabrèse demande si retenir 50h par an au lieu de 83h met le RPE du CCAS en danger.

Laurent Bouquet demande comment a été fixé le nombre de 83 h.

Pascale Chevallot dit que cette proposition est une initiative du CCAS mais qui demande explications.

Quelques élus proposent de débiter ce partenariat avec le RPE sur une base de 50h et de modifier, si nécessaire, cette base par avenant.

Délibération adoptée à l'unanimité

5) Restructuration du centre de secours principal de Vitry le François. : Participation de la communauté de communes à ce projet.

La présidente rappelle que lors du conseil communautaire du 25 mars 2021, la présidente a rapporté une réunion qui s'est déroulée le 8 mars 2021 sur le financement de ce projet par les communes et les EPCI concernés.

Coût estimatif des travaux 4 990 000 € HT ; subventions detr (20 %) et département (20 %). Reste à financer par les collectivités desservies par la caserne de VLF : 2 994 000 € HT. La répartition du financement est établie à partir de trois critères : le nombre d'habitants, le potentiel fiscal ou financier, et le nombre moyen de sorties par commune sur les années 2017-2018-2019. Ces 3 critères étant intégrés à parts égales dans le calcul de la répartition.

Participation de la communauté de communes : 266 000 €.

Délibération

Vu l'article 1424-18 du code général des collectivités territoriales

Considérant que la restructuration du centre de secours principal de Vitry-le-François a été définie comme un besoin prioritaire à la fois pour les aspects techniques et opérationnels par le conseil d'administration du S.D.I.S. en date du 25 mars 2019.

Considérant que les règles de financement de ces opérations, dont le principe a été validé par le conseil d'administration du S.D.I.S. dans sa séance du 11 mars 2013, prévoient un cofinancement de ces opérations par le conseil départemental, les communes et les E.P.C.I. concernés,

Considérant que la ville de Vitry-le-François a accepté pour des raisons financières d'être maître d'ouvrage de la restructuration du centre de secours de Vitry-le-François et que le financement de l'opération est un cofinancement entre les communes et EPCI du secteur de 1^{er} appel du CSP de Vitry-le-François, le conseil départemental et l'Etat,

Il vous est proposé de

- valider la participation de la communauté de communes Perthois Bocage et Der au projet de restructuration du centre de secours principal de Vitry-le-François ;
- d'acter une participation prévisionnelle de la CCPBD de 266 000 € ;
- stipuler qu'il s'agit d'un plan prévisionnel de financement et que ce plan de financement pourra faire l'objet d'avenant en cas de subvention non attribuée ou minorée ou en cas de modification de l'enveloppe financière prévisionnelle ;
- d'autoriser la présidente à définir les modalités de la participation financière de la communauté de communes à ce projet avec la ville de Vitry le François sachant qu'elles seront actées par convention au 1^{er} trimestre 2022.

Pascale Chevallot précise aux élus que début janvier elle prendra contact avec la personne chargée de ce dossier à la mairie de Vitry le François.

Délibération adoptée à l'unanimité

6) Validation du Pacte Territorial de Relance et Transition Ecologique (PTRTE) commun aux communautés de communes PBD et 4 CVS

La présidente rappelle aux élus que comme cela a été expliqué le 29 novembre, les EPCI doivent obligatoirement délibérer sur le PTRTE pour décembre pour répondre à la demande de la Préfecture.

Puis elle expose le projet de délibération :

Vu la circulaire du 1^{er} ministre du 20 novembre 2020, précisant les modalités de mise en œuvre des CTRTE sur le territoire national ;

Considérant la délibération du Conseil Régional du 12 décembre 2019 sur le Pacte Territorial Grand -Est ;

Considérant l'accord de relance Etat- Région voté le 17 décembre 2020 par la région et le 30 mars 2021 par l'Etat en région ;

Considérant que 5 piliers du Contrat de Plan Etat Région 2021-2027 sont :

- La transition écologique ;
- La compétitivité et l'attractivité du territoire ;
- La cohésion sociale et territoriale ;
- La coopération transfrontalière ;
- Et un pilier lié à la gouvernance ;

Les PTRTE, démarche conjointe de l'Etat et de la Région Grand-Est, s'appuient non seulement sur les stratégies régionales partagées mais également sur des dispositifs existants. Ils visent à accompagner les territoires de façon globale, à intégrer les contractualisations existantes (contrat de ruralité, projets leader, programme petites villes de demain pour notre territoire,), à faire émerger ou prioriser les projets des territoire, guidés par une dynamique économique , sociale et environnementale.

Les projets doivent répondre à la relance durable :

- Relancer l'économie locale productive et de proximité ;
- Miser sur la transition énergétique et écologique ;
- Veiller à la cohésion territoriale et sociale ;

La présidente rappelle que le PTRTE est commun aux deux communautés de communes Perthois Bocage et Der et Côtes de Champagne et Val de Saulx, correspondant au canton de Sermaize les Bains dans le but de couvrir un territoire identifiable par la région Grand-Est.

Il est composé :

- D'une première partie explicitant le contexte et objectifs partagés de politiques publiques ;
- D'une deuxième partie précisant la portée du territoire et son contenu dont le périmètre géographique de contractualisation, les contractualisations existantes qui figureront dans le PTRTE, la stratégie de développement du territoire, le vivier de projets ;
- D'une troisième partie décrivant les processus de choix et de financement des projets ;
- D'une quatrième partie présentant les engagements des partenaires ;
- D'une dernière partie détaillant les instances de gouvernance du PTRTE.

Elle expose la stratégie de territoire retenue dans le PTRTE CCPBD et 4 CVS en précisant que cette stratégie pourra évoluer et être complétée durant les 6 années du Pacte.

1^{er} axe : Pérenniser et valoriser le patrimoine humain et naturel

2^{ème} axe : Réinventer une ruralité connectée sur services et activités

3^{ème} axe : Développer les sources et l'utilisation des nouvelles énergies en protégeant les milieux.

4^{ème} axe : Structurer une offre et un développement économique

Sur la base des axes retenus, la présidente présente le plan d'actions opérationnel contenant les projets à soutenir et à mettre en œuvre sur le territoire à court et plus long terme. Elle indique que les fiches « projet » seront réalisées par la suite.

Puis elle précise que, d'une part les actions découlant des projets seront validés en 2022 et d'autre part, durant les 6 années de ce Pacte Territorial de Relance et de

Transition Ecologique, un comité de pilotage sera chargé de le faire vivre, de suivre son évolution et l'avancement annuel des projets.

Le PTRTE pourra être enrichi de nouveaux axes stratégiques et des projets venant y répondre.

Il sera accompagné d'un protocole financier annuel qui précisera les contributions de l'Etat et des différents partenaires locaux dans la mise en œuvre de ces actions. L'État s'engage, au travers du PTRTE, à faciliter l'accès à l'ensemble des programmes de financement disponibles (FNADT, DETR, DSIL, DSIL « relance », DSIL « rénovation thermique ») dans une logique intégratrice et de subsidiarité.

Jean-Pierre Calabrèse fait remarquer que certains projets mentionnés sont déjà mis en place. P Chevallot répond que ces projets doivent être poursuivis.

L Bouquet demande si la version présentée sera celle signée avec le préfet. Il s'étonne du contenu présenté et donne un exemple de ptrte de 70 pages

P Chevallot lui répond que non. Le PTRTE comprendra environ une trentaine de pages mais qu'il est en cours de finalisation ; qu'il est conseillé que ce document soit synthétique.

Elle précise suite à l'interrogation de quelques élus, qu'après la signature, il sera toujours possible de modifier les axes et les projets et d'apporter de nouvelles actions ; Les conseils municipaux n'ont pas forcément établi toutes leurs actions sur le mandat.

L Bouquet s'interroge sur la gouvernance de ce PTRTE et sur la composition du Copil et du Comité technique (CoTec)

P Chevallot lui répond qu'un CoTec sera organisé en interne.

Que le copil comprend des membres d'Adeva, de la région, de l'Etat, des élus des deux EPCI dont les présidents.

Régis Bourgoïn se demande ce que le PTRTE va apporter concrètement et financièrement.

Sylvian Valota indique que le PTRTE doit être un cadre important ; Il pense que ce document fera référence pour les subventions futures accordées par l'Etat, la région et le département.

P Chevallot précise qu'il est nécessaire, comme cela a déjà été indiqué par mail, que les actions des communes (leurs projets) 2022 soient remontées en CC ou bien auprès de la directrice du syndicat ADEVA pour le 20 décembre dernier délai.

Emmanuel Le Roy fait part de sa perplexité. On demande de valider des axes généraux avec des projets concrets. Et les délais sont contraints. Il demande si des projets oubliés seront tout de mêmes subventionnés.

P Chevallot lui répond que les axes sont assez larges pour faire en sorte que les projets des communes s'y intègrent bien. Et qu'il sera toujours possible de rajouter des actions les prochaines années.

JP Calabrèse précise que des dossiers non inscrits dans le PTRTE peuvent être subventionnés malgré tout.

P Chevallot donne l'exemple des projets d'aménagement de voirie qui ne relèvent pas d'un axe du PTRTE, qui continueront d'être soutenus.

L Bouquet demande si des membres d'un syndicat d'eau peuvent faire partie du Copil.

P Chevallot lui répond que non sauf si un des membres est élu d'une CC et élu membre du copil.

E Le Roy fait remarquer que pour impliquer davantage d'élus, il faudrait qu'il y ait plus d'informations descendantes.

P Chevallot demande quels sont les élus qui souhaiteraient être membres du copil.

S Valota, JP Calbrèse et L Bouquet répondent par l'affirmative .

Elle demande également qui souhaite être membre du CoTec ; M. Bouquet, Calabrèse et Valota proposent également d'en faire partie ainsi que Marc Philippe.

Puis la présidente propose de passer au vote concernant la validation du PTRTE.

*Le conseil communautaire après en avoir délibéré par 29 voix pour et une abstention
Abstention de L Bouquet, maire d'Arrigny.*

- Valide les axes du PTRTE commun aux deux communautés de communes Perthois Bocage et Der et Côtes de Champagne et Val de Saulx tels que présentés ci-dessus
- Approuve les projets de territoire tels que précisés en annexe à la présente délibération ;
- Autorise la présidente à signer la convention Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique commun à CCPBD et 4 CVS avec les partenaires suivants : L'Etat, la Région Grand -Est et le département de la Marne et le président de la communauté de communes Côtes de Champagne et Saulx.

Questions diverses :

- Emmanuel Le Roy s'interroge sur l'état d'avancement du PLU intercommunal.

P Chevallot informe les élus que le diagnostic réalisé en 2016 a été actualisé et qu'il a été envoyé aux communes. Il comporte un chapitre obligatoire sur les places de stationnement que chaque commune doit compléter. Elle explique ce qui est attendu par : places de parking public – places de parking résidentiel – places PMR.

JP Calabrèse demande s'il doit demander au syndicat du Der le relevé des parkings. P Chevallot répond que c'est opportun pour celles situées sur le territoire de la commune.

P Chevallot demande de vérifier les données sur le nombre d'agriculteurs car ces dernières remontent à 2010. Vérifier également le nombre de logements vacants. Il faut également vérifier le tableau sur l'alimentation en eau potable et celui sur la qualité de l'eau.

- P Chevallot présente rapidement le rapport final de projet de Tiers lieu envoyé par le bureau d'études missionné par la Banque des Territoires (Caisse des dépôts)

C'est la synthèse des échanges entre le groupe « Tiers – lieu », la MSA et le chargé de missions de la banque des territoires et les deux membres du bureau d'études.

Ce document donne la feuille de route à suivre en 2022 pour conforter le tiers lieu préfiguratif et préparer le tiers lieu définitif. Elle demande aux élus de l'étudier car elle aimerait que plusieurs élus fassent partie du Groupe Projet « Tiers- lieu »

L Bouquet demande si l'architecte a intégré la proposition du site d'Arrigny.

P Chevallot indique qu'aucune décision n'a été prise ; que ce ne sont que des réflexions des groupes de travail. Et que les bénévoles avaient à ce jour une préférence pour le site de Larzicourt.

L Bouquet demande le nombre de bénévoles élus et si de nouveaux plans pour Arrigny seront payants.

S Valota souligne qu'il faudrait également présenter l'option « 1000 cafés ». La présidente lui propose de le faire à un prochain conseil.

S Valota indique qu'il y a d'autres alternatives à étudier. Notamment le lieu de France Services.

P Chevallot précise qu'il y a le projet du groupe « tiers lieu » mais il y a aussi le financement à prendre en compte.

Elle rappelle aux élus de lire le rapport final et notamment la feuille de route afin qu'ils prennent conscience de leur engagement avant d'intégrer le groupe projet. Une délibération sera prise en janvier.

- E Le Roy informe les élus que la fibre est arrivée à Drosnay. Que le Procès Verbal de réception fait état de moins de prises posées que celles estimées.
- P Chevallot apporte une précision concernant le fonctionnement du syndicat de démoustication. A ce jour, il est composé uniquement des communes adhérentes au moment de la fusion en 2014. Si Giffaumont – Champaubert veut adhérer, il faut que la communauté de communes qui est compétente en fasse la demande.
- L Bouquet demande si un test de la cuisine centrale aura bien lieu à Luxémont.

P Chevallot répond qu'un courrier officiel a été envoyé pour en faire la demande à La CCVCD et qu'à ce jour, elle n'avait pas obtenu de réponse officielle.

- JP Calabrèse informe les élus que le festival de la Photo animalière a eu beaucoup de succès, avec plus de 41 000 visiteurs. Que le moov'O Der aura lieu tout le week-end du 21/22 mai avec de nombreux sports proposés.
- P Chevallot conclut la séance en remerciant les élus pour leur assiduité aux 10 conseils communautaires de 2021 au cours desquels 92 délibérations auront été prises. Elle ajoute qu'avec l'aggravation de la situation sanitaire, la cérémonie des vœux n'aurait probablement pas lieu.

La séance est close à 20h30

La secrétaire de séance

Florence Loiselet

La présidente

Pascale Chevallot